

710 - Co-financement des voiries nationale et communale
710 - Co-financement des voiries nationales et communales - Propositions financières - Budget Primitif 2019
Rapport n° CD/2018/120
Service Chef de file :

M2 - Investissements routiers

Service(s) associé(s) :
Résumé :

Conformément aux décisions relatives au Plan Territoires Connectés et Attractifs prises par l'Assemblée Départementale, le projet de budget à affecter en 2019 au co-financement des voiries nationales et communales traduit la volonté de l'Exécutif départemental, en complément des aménagements réalisés sur le réseau routier départemental, de poursuivre les engagements du Département en faveur des projets locaux pilotés par les Communes ou intercommunalités, et en faveur des aménagements structurants sur le réseau routier de l'Etat à travers le contrat de plan Etat-Région 2015 – 2020.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires 2019 au titre du co-financement des voiries nationales et communales.

Axe 710 Co-financement des voiries nationale et communale
Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	71010	I	Voirie nationale	1 537 300,00	5 389 000,00
D	71020	I	Voirie communale	1 700 000,00	600 000,00
			TOTAL	3 237 300,00	5 989 000,00

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
R	71010	I	Voirie nationale	1 800 000,00	1 200 000,00
			TOTAL	1 800 000,00	1 200 000,00

En complément de ses interventions sur son propre réseau routier, pour l'amélioration du réseau et dans l'entretien courant des 3 430 kms de voies existantes (rapport budgétaire de l'axe 705), le Département s'est engagé auprès de ses partenaires institutionnels pour la mise en œuvre des grands projets routiers de l'Etat ou des projets locaux pilotés par des Communes ou des intercommunalités.

71010 - Voirie nationale

Les opérations routières de l'Etat cofinancées par le Département s'inscrivent dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 conclu le 26 avril 2015 qui engage le Département sur la partie « mobilité multimodale » pour un montant de 38,34 M€.

Les principaux projets routiers issus du CPER sont détaillés ci-dessous :

Projet	Coût inscrit au CPER	Participation départementale
RN353 – Deuxième phase de la Rocade Sud de Strasbourg	60 M€	12 M€
RN59 – Déviation de Châtenois	47 M€	11,75 M€
RN4 – A351 – Aménagement multimodal de l'entrée Ouest de Strasbourg	36 M€	7,34 M€
A35 – Requalification dans l'agglomération de Strasbourg	20 M€	3,33 M€
Autres projets	88,9 M€	3,92 M€
<u>TOTAUX</u>	251,9 M€	38,34 M€

Il s'agit là d'un engagement volontariste de premier plan, financièrement lourd, s'inscrivant dans un enjeu de fluidification des échanges sur le réseau routier de première catégorie, en particulier autour de Strasbourg et sur le territoire de l'Eurométropole qui subit aujourd'hui des phénomènes de congestion récurrents dont les conséquences sur l'activité économique et la santé sont bien connues.

Ainsi une participation départementale de 2 000 000 € est proposée pour l'engagement des premiers travaux de l'aménagement de l'axe multimodal RN4-A351 (en lien avec le TSPO) et de 2 039 000 € pour la poursuite des travaux de la RN59-Déviation de Châtenois.

Les opérations proposées sont en lien, pour certaines, avec le projet d'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg –ACOS – ex GCO dont les travaux sont engagés et qui permettra de réorienter le trafic de transit hors du périmètre urbanisé ouvrant ainsi les possibilités de réflexions sur une requalification de l'A35.

Ces subventions d'investissement sont ainsi proposées, au stade du budget primitif, au sein d'une enveloppe unique. Elles seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles.

Par ailleurs, l'inscription d'un montant de 1 350 000 € en 2019 est proposée, concernant les opérations d'aménagements fonciers (remembrements agricoles) liées aux travaux routiers de l'Etat et de ses concessionnaires (ARCOS pour le Grand Contournement Ouest de Strasbourg).

Ces dépenses consacrées aux aménagements fonciers seront au final entièrement couvertes par des recettes (1 200 000 € de recettes sont ainsi inscrites en 2019 et le solde sera perçu ultérieurement).

Elles doivent permettre la poursuite des marchés publics conclus par le Département avec des prestataires locaux pour les opérations d'aménagement foncier agricole liées à la construction de la Rocade Sud de Strasbourg 2ème phase entre la RN 83 et l'autoroute A 35, et des travaux de construction de l'autoroute A 355, Grand Contournement Ouest de Strasbourg, entre le nœud autoroutier A 4-A 35 et le nœud autoroutier A 352-A 35.

71020 - Voirie communale

Depuis l'abrogation des dispositifs d'intervention du Département, répertoriés dans le « Guide des aides » en juillet 2015, et la fin des contrats de territoires fixée au 31 décembre 2016, la politique départementale pour le financement de la voirie communale a connu une évolution très importante. Le Département continue ainsi :

- à attribuer, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Locales, des aides au titre des amendes de police pour les Communes de moins de 10 000 habitants,
- à cofinancer, au taux modulé et pour un montant maximal de 100 000 € pour la durée du mandat, une opération de voirie communale pour les Communes qui en font la demande. Ce co-financement s'inscrit dans le cadre des contrats départementaux et notamment du fonds de solidarité communale. Les crédits correspondants sont inscrits sur la ligne budgétaire des contrats départementaux développés dans le rapport de l'axe 655 du projet de budget.

Par ailleurs et pour l'année 2019, il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire un montant de 600 000 € afin de pouvoir honorer les demandes de paiement des opérations en cours au titre des anciens contrats de territoires et pour lesquelles une première facture de travaux a été réceptionnée avant le 31 décembre 2016.

La commission des Dynamiques Territoriales, réunie le 26 novembre 2018, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 710 - Co-financement des voiries nationale et communale.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY